

RÉSUMÉ DU PLAN DE LUTTE À L'INTIMIDATION ET À LA VIOLENCE

ANALYSE DE SITUATION AU REGARD DES ACTES D'INTIMIDATION ET DE VIOLENCE

- École primaire de 240 élèves dont 3 classes spéciales FA et 2 classes spéciales Phénix;
- Peu d'événements de violence;
- L'intimidation est davantage verbale et les élèves sont souvent inconscients de la gravité de leurs gestes;
- Un événement de cyber intimidation en 2011-2012 (FA);
- Les auteurs d'actes d'intimidation sont surtout des garçons de 10 ans et plus;
- Les auteurs sont généralement inconscients que leurs gestes sont reliés à de l'intimidation;
- La cour de récréation est l'endroit où les actes sont surtout constatés;
- Les mesures appliquées par la direction en 2011-2012 ont permis de réduire les incidences d'intimidation à l'école (politique de la tolérance zéro).
-

NOS PRIORITÉS

- Mettre en place des actions pour contrer l'intimidation verbale;
- Mettre en place davantage de mesures de prévention;
- Revoir les modalités de surveillance dans la cour d'école (accompagnement des élèves et identification des gestes d'intimidation).

MESURES DE PRÉVENTION

- Révision du code de vie en collaboration avec l'équipe école (approbation du CE – 2012)
- Ateliers sur l'intimidation par l'entremise des périodes d'habiletés sociales proposées aux activités-récompenses;
- Sondages biannuels auprès des élèves pour le dépistage de l'intimidation;
- Formation sur les médias sociaux et atelier de cyber intimidation et de sécurité sur Internet (Éric Poirier, agent de police communautaire) pour les élèves du troisième cycle;
- Rencontres périodiques (4) sur invitation pour les élèves désireux de discuter de la violence et de l'intimidation;
- Implantation du programme *La violence ça me regarde de vision-interculture* (formation 212-2013 et mise place 2013-2014);
- Plan de surveillance de la cour d'école;
- Mise en place d'un moyen de communication pour dénoncer les questions de violence et d'intimidation par courriel;
- Mise en place de la semaine contre l'intimidation et la violence à l'école;

- Protocole préventif en regard de soupçons d'intimidation :
 - Surveillance étroite d'un adulte supplémentaire afin d'observer les dynamiques entre les élèves ciblés;
 - Feuille de consignation des soupçons à l'égard de gestions d'intimidation ou de violence;
- Ateliers avec l'animatrice de la vie spirituelle et communautaire;
- Augmentations des activités parascolaires (basketball, etc.);
- Affiche commune sur la résolution de conflit dans les classes.
- Présence ponctuelle de la direction lors des récréations et des transitions.

MESURES VISANT À FAVORISER LA COLLABORATION DES PARENTS

- Le document explicatif sera remis aux parents dès le début de l'année et contiendra les définitions ainsi que les mesures d'encadrement;
- À la rencontre d'informations de début d'année, les enseignants donneront des informations aux parents;
- Une conférence sera organisée par la direction pour présenter le plan de lutte;
- Le site web de l'école aura une rubrique sur le thème de l'intimidation et de la violence;
- Capsules vidéos sur la violence et l'intimidation sur le site web de l'école;
- Section sur la violence et l'intimidation dans l'agenda;
- Conférence de la direction (assemblée générale et au premier bulletin);
- Affiches sur l'intimidation à des endroits stratégiques à l'intention des parents.

SUIVI DES SIGNALEMENTS ET DES PLAINTES

- Évaluation de l'événement pour déterminer le type de manifestation.
- Rencontre des différents acteurs impliqués
- Contact avec les parents
- Si besoin, application du protocole d'intervention

Date de révision du document : 21 novembre 2012